

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

Lyon, 7 Juin 1849.

La discorde dans le camp de la République rouge.

Si le socialisme compte dans ses rangs un homme de talent, c'est incontestablement M. Proudhon, esprit vigoureux, profond dialecticien, écrivain d'un rare mérite. L'auteur des *Contradictions économiques* donnait au parti socialiste l'énergie de son talent, l'éclat de son style et la force d'une science économique incontestable. Il était impossible de soutenir les erreurs monstrueuses du socialisme avec plus d'apparente vérité, avec plus de logique dans l'exposition des idées, avec plus de puissance et de verve dans la polémique de la presse.

Cet homme, qui avait longtemps travaillé dans le silence et le calme du cabinet, qui s'était livré à de patientes études, et dont l'orgueil s'était grandi de tout ce que son esprit avait gagné; cet homme, lancé par la révolution de Février dans la vie politique, y avait apporté, avec les formes âpres et rudes d'un sauvage, toute la profondeur d'un philosophe, toute la finesse d'un procureur. Son ambition, contenue, fit explosion avec une extrême violence et elle s'exalta encore en voyant les myrmidons que le sort lui donnait pour compagnons : des rêveurs et des utopistes comme Pierre Leroux, Cabet et Considérant, des terroristes en adoration devant les souvenirs de 93, et des niais qui se paient de mots sonores. Voilà quels soldats trouva Proudhon dans cette armée montagnarde dont il sentit qu'il devenait l'âme. Sans lui, il ne reste plus que des cerveaux fêlés, passionnés pour la triade, l'Icarie ou le phalanstère; sans lui, il ne reste plus que des énergumènes beuglant des hurras pour Robespierre, St-Just et Marat; sans lui, enfin, il ne reste plus que Ledru Rollin, c'est-à-dire un orateur vide comme un tambour et retentissant comme lui.

M. Proudhon était donc le seul homme qui jetât quelque lueur sur la route menueuse que suit le socialisme; c'était le seul dieu de cet olympus grotesque, et voilà que ses propres adorateurs renversent son piédestal, le traient dans la boue et l'accablent d'injures.

Tout cela, pourquoi? parce que M. Proudhon veut que le socialisme devienne un parti constitutionnel et légal dans ses prétentions, discipliné et régulier dans son organisation; il veut qu'au lieu de demander la substitution violente de la future société à celle qui existe aujourd'hui, on obtienne ce changement par des institutions progressives et par des moyens pacifiques; il veut, en un mot, que les socialistes, au lieu de pénétrer dans l'Etat comme des bandits, par l'escalade et l'effraction, y entrent paisiblement par la propagande et par l'instruction.

Tel est le grand crime de M. Proudhon aux yeux des hommes qui ne rêvent qu'insurrection et bouleversement. Ce qu'il faut à ces ambitieux, à ces dominateurs, c'est le pouvoir, c'est l'administration du pays, c'est un comité de salut public avec une autorité dictatoriale, c'est la guillotine en permanence, c'est la terreur comme moyen et le communisme comme but.

Il faut que ces gens-là supposent le peuple français bien lâche pour songer à lui infliger la tyrannie d'une horde de bandits; il faut qu'ils le supposent bien ignorant et bien aveugle pour espérer qu'il se laissera tromper une fois encore.

Quoi qu'il en soit de leurs projets favoris, M. Proudhon, leur ancien chef, leur donne fort à faire en ce moment, et nous pouvons dormir en paix pendant quelques jours: la guerre est au camp de nos ennemis.

La meilleure propagande anti-socialiste consisterait à publier, dans un seul recueil, les articles du *Peuple* de M. Proudhon, et ceux des journaux montagnards, la *République*, la *Vraie République*, et la

Révolution Démocratique et Sociale. Ainsi que l'on corrige les enfants de l'ivrognerie en leur montrant l'état dégradant où conduit l'ivresse, de même on corrigerait le peuple du socialisme en mettant sous ses yeux la débauche de style que consomment entre eux messieurs les socialistes.

Nouvelles d'Italie.

Turin, 4 juin 1849.

Point de nouvelles importantes. Les Autrichiens sont toujours sous les murs d'Ancone, au nombre d'environ dix mille hommes. Un autre corps à peu près égal semble se diriger de Florence sur Perugia, dans l'attente, sans doute, de se joindre aux Napolitains, du côté de la province d'Ascoli. D'un autre côté, les Napolitains ont tous passé la frontière des Etats romains, et Garibaldi leur adresse des proclamations pour détruire leur discipline et pour les démoraliser.

Les nouvelles que nous recevons de Rome, et qui ne vont qu'à la date du 28 mai, nous apprennent que l'armée française, sous les murs de Rome, est forte de trente mille hommes de toutes armes. La jactance des démagogues commence singulièrement à s'abaisser; ils ne sont plus si vastards ces braves qui ne connaissent en fait de droits de la guerre que les plus ignobles guet-apens. Il faut croire que nous ne tarderons pas à apprendre que Rome est débarrassée de cette tourbe de tyrannaux qui lui tiennent le pied sur la gorge.

Le *Toulonnais* confirme les nouvelles de l'armée d'Italie que nous avons données hier. Les détails produits par ce journal diffèrent de ceux que nous avons reçus sur un seul point. Il n'y a pas de l'ordre envoyé au général Oudinot d'attaquer Rome immédiatement et porté par le vapeur la *Vedette*. Le *Toulonnais* fait mention seulement du rappel de M. Lesseps.

On sait que la *Vedette*, l'un de nos navires à vapeur, partit subitement dans la nuit du 29 au 30 mai pour Civita-Vecchia avec des dépêches pour l'armée d'Italie.

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Torrijos et Kalida.

Episode de la conquête du Pérou.

Les voilà cependant soutenus l'un par l'autre, prêts à disparaître à chaque pas dans les gouffres profonds qui les entourent.

La tourmente bouillonne à leurs pieds et sur leur tête... le tourbillon capricieux se joue de tous leurs efforts : le courage ne servira qu'à prolonger leur agonie.

« Arrêtons nous ici, dit Kalida d'une voix à peine entendue, le dernier soupir de l'homme doit être une pensée à son Dieu, le repos seul nous permet de monter jusqu'à lui... Voilà, poursuivit-elle, un rocher surplombé où nous rendrons le dernier soupir... Que nos deux âmes, Torrijos, se confondent dans un même adieu! »

Ils s'assirent sur un bloc de lave dont l'ouragan avait chassé la neige, et là, seuls, abrités dans les bras l'un de l'autre, ils attendirent leur délivrance, c'est-à-dire, la mort.

Tout était blanc autour d'eux : c'était un linceul funéraire qui se perdait dans un horizon immense et qui semblait vouloir envelopper le monde dans la même catastrophe...

Ecoutez, écoutez... un bruit sourd, lugubre, fatal, résonne comme une menace céleste; vous diriez des flots mugissants d'une mer irritée : c'est un satanique concert!

Sont-ce là les voix rauques des *poumas*, ces lions américains, qui bondissent parfois autour des caravanes aventureuses?

Non, ils ne se hasardent guère dans des régions si glacées. Les serpents aussi se taisent aux fureurs des éléments coalisés...

Qu'est ce donc que ce roulement presque continu dont le rocher, qui abritait les exilés du monde, disait les derniers sons avec un sinistre gémissement?

C'était l'avalanche qui préparait son œuvre de dévastation; c'était le front de la montagne qui allait combler la vallée...

La voilà! la voilà! elle se dresse, crie, ouvre ses flancs, étend ses bras, monte, s'affaisse, se balance et

part...

Le rocher seul lui résiste; tout le reste est entraîné, bouleversé dans sa course de géant; arbres séculaires, nerveuses lianes, blocs bitumineux, oiseaux voyageurs perdus dans l'espace, condors gigantesques trônant au-dessus des nuages, cadavres de quadrupèdes et de reptiles, tout est confondu, mêlé, enveloppé dans le même réseau destructeur, tout est dévoré par les rapides aspirations du terrestre météore.

Le chaos recommence, et quand la montagne frémit jusqu'à sa base, Torrijos et Kalida, seuls, attendent le dénouement du drame dans une tranquillité qui insulte au désastre.

Nous saurons peut-être plus tard si cette avalanche furieuse se contenta d'avoir comblé de débris la profonde ravine où venait d'expirer sa rage; nous écouterons à cet égard les plus veridiques explorateurs de ces contrées, sur lesquelles la puissance divine a répandu ses plus magnifiques richesses et ses plus désolantes pauvretés...

Suivons, quant à présent, nos amoureux devant les hommes, nos époux devant Dieu, et voyons si, après tant de courses et de périls, ils ne découvriront pas un bourg indien, une famille nomade, qui leur donneront un gîte, du soleil, quelques fruits et des consolations.

« Après avoir rempli sa mission, la *Vedette* est retournée hier sur notre rade, ayant à bord M. Durand de Villers, aide-de-camp du général Regnault-Saint-Jean-d'Angély. Quelques heures après, le *Descartes*, frégate à vapeur, est également arrivé après avoir débarqué à Antibes M. de Lesseps, plénipotentiaire à Rome, qui s'est immédiatement dirigé sur Paris.

« Si nous sommes bien informés, ce double voyage a pour objet un déplorable conflit qui se serait élevé entre M. de Lesseps et le général Oudinot.

« Voici les faits qui nous sont parvenus :

« Le 25 mai un traité fut signé par M. de Lesseps et approuvé par le général en chef, mais il fut rejeté par le gouvernement romain d'une manière humiliante pour la France. Sur ce refus, M. de Lesseps, sans consulter M. le général en chef, signa un nouveau traité dans lequel les premières conditions se trouvaient changées ou déaturées. Il vint à onze heures du soir au camp pour le soumettre à l'approbation du général qui, loin de donner son adhésion, protesta énergiquement, et de là naquit le conflit que nous venons de signaler.

« Sur ces entrefaites, la *Vedette* est arrivée portant le rappel de M. de Lesseps; il est à regretter que ce navire soit arrivé quelques heures trop tard; sans cela, il aurait empêché le traité du 31 mai, et les affaires d'Italie se seraient trouvées moins compliquées par quelques unes des conditions de M. de Lesseps.

« C'est dans cet état de choses que M. le général Oudinot a cru devoir envoyer à Paris M. Durand de Villers pour expliquer sa conduite, quand, de son côté, M. de Lesseps a dû se rendre auprès du gouvernement pour expliquer la sienne.

« Quoiqu'il en soit, nous savons qu'à la date du 31 mai, les travaux du siège de Rome, sous la direction du général de division du génie Vaillant, étaient très avancés, et nous croyons pouvoir donner pour certain que le bombardement de Rome est commencé au moment où nous traçons ces lignes.

« L'engagement sera d'autant plus acharné que pendant tous les retards que les négociations ont entraînés, les Romains se sont disposés à une défense mieux combinée. De leur côté, les Français, excités par les diverses humiliations que leur patrie a reçues, brûlent du désir d'en venir aux mains et de venger la mort de leurs frères d'armes victimes d'un odieux guet-apens.

Affaires de Rome.

Des interpellations ont lieu aujourd'hui 7 juin à l'Assemblée législative sur les affaires de Rome, et il est probable que de grands débats auront lieu à cet égard. M. de Lesseps, rappelé et désavoué, interviendra sans doute dans la discussion; il faut donc nous attendre à des orages parlementaires d'une extrême violence. Afin que nos lecteurs soient parfaitement renseignés, nous mettons sous leurs yeux les différentes lettres de M. de Lesseps à l'Assemblée romaine, et les réponses que lui a faites le triumvirat.

Les négociations ont été rompues le 28 mai, et l'attaque a dû commencer le 1er juin. Demain nous aurons donc déjà des nouvelles décisives.

Le traité consenti par M. de Lesseps faisait prévoir ce dénouement, car il ne pouvait être ratifié sans folie par le gouvernement français.

Voici la lettre que M. de Lesseps a adressée à l'Assemblée nationale de Rome, en quittant cette ville pour déjouer les projets d'assassinat dont il était menacé :

« Que mon amour t'est fatal ! disait Torrijos à sa douce et courageuse compagne, dont il voyait les pieds nus déchirés par les aspérités du chemin ; n'est-ce pas que tu le maudis, ô Kalida de mon âme !... Dis, ange consolateur de toute infortune, dis sans crainte à celui qui ne veut pas de la vie sans toi, que tu avais plus espéré de tes forces et de ta tendresse ; dis-lui que le repentir s'est glissé dans ton cœur, et à l'instant même mon corps mutilé roulera jusqu'au fond de cet abîme immense. »

Kalida, pour toute réponse, jeta sur Torrijos un de ces regards baignés de larmes, qui sont un reproche et une consolation à la fois ; un brûlant baiser fut le gage d'une paix éternelle... Aussi, leur énergie renaissait-elle à chaque obstacle qui se dressait devant eux ; et telle était l'héroïque résolution des fugitifs, que leurs vœux souvent appelaient les barrières les plus formidables afin de prouver au destin que leur amour était plus fort à mesure qu'elles se dressaient devant eux...

Oh ! voici le ciel qui leur sourit, voici le soleil qui les réchauffe, un paysage qui les ravive à l'espérance, une de ces fraîches et riantes oasis que la main du Tout-Puissant a presque toujours jetées au milieu des sites abruptes et sauvages qui épouvantent mêmes les bêtes féroces promptes à les fuir.

C'est un vallon délicieux où glisse une joyeuse

Du quartier-général de l'armée française sous les murs de Rome, le 24 mai 1849.

MM. les présidents, vice-présidents et membres de l'Assemblée constituante romaine, dans les circonstances graves où nous sommes, et dans le moment où va se terminer d'une manière fatale une crise qui devra abattre ou relever pour toujours la bannière romaine, un dernier devoir m'est imposé, c'est celui de faire connaître publiquement la vérité, comme je l'ai déjà fait connaître à mon gouvernement et aux personnes choisies par vous pour entrer en négociations. Le public s'est beaucoup occupé de moi, et les héroïques habitants de Rome voient bien en vertu de cet instinct populaire qui caractérise les masses, qu'il y a quelqu'un qui les trompe. Moi-même, ami de la paix, de la vérité, de l'humanité, j'ai dans les mains la preuve que je suis déjà désigné au poignard des assassins, comme étant la cause de l'agitation et de l'inquiétude publiques. Je ne veux être un obstacle à personne, et pour laisser au pays, à l'Assemblée, au pouvoir constitué, l'entière liberté de réfléchir, de discuter et de résoudre, je me retire pour quelques jours au quartier-général de l'armée française. Là, d'accord avec le général en chef, je veillerai efficacement à la sûreté de ceux de mes compatriotes qui demeurent tranquilles à Rome. Quand toute espérance sera perdue, j'irai moi-même les chercher s'il y a lieu, mais je crierai en attendant : « Malheur à la ville éternelle si elle fait tomber un seul cheveu de la tête des Français ou de quelque autre étranger que ce soit. » Mais il m'a été dit de tous côtés : « Comment voulez-vous que nous vous recevions en ami, si vous ne donnez aucune garantie manifeste et éclatante ? »

La forme de nos institutions, la politique déclarée du pays dont je suis l'organe et le mandataire, pourraient, sans soulever de nouvelles complications, me dispenser de fournir un pareil gage; mais, comme il est dans l'intérêt de tous d'ouvrir les yeux aux aveugles, de mettre les gens dans l'impuissance de nuire, et de soustraire la majorité sérieuse de la population à l'influence du chef qui la terrorise, l'opprime, et qui saurait au besoin faire vibrer adroitement sa fibre patriotique et provoquer un élan unanime pour le triomphe de la plus détestable des causes, je mets en évidence ce gage tant demandé et désiré par les véritables Romains, qui seuls périraient sous les ruines de leur pays. Le gage pour lequel, dans l'intérêt d'une mission sainte, je ne crains pas de compromettre ma responsabilité dans l'avenir est celui-ci :

« La République française garantit le territoire des Etats romains, occupé par ses troupes, de toute invasion étrangère. »

Cet article ajouté aux trois propositions qui vous ont été faites, confondra nos ennemis intérieurs et extérieurs, et portera la conviction dans les esprits les plus incrédules. Le sort de notre pays est dans vos mains, ne manquez pas plus à vos devoirs que n'y manqueront l'armée française, son général et l'envoyé conciliateur ; ne perdez pas davantage un temps précieux, et si vous avez dans Rome un traître auquel je pardonne, et auquel vous pardonneriez aussi, cherchez-le, vous le trouverez ! Je vous prie de vouloir bien continuer à maintenir, jusqu'à mon prochain retour, à la porte de mon hôtel, la garde d'honneur et les deux ordonnances à cheval que vous avez affectés à la garde de notre drapeau, pour la continuation de nos communications et pour la sûreté de mes employés.

Agréez, etc.

L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, en mission à Rome,

FERDINAND DE LESSEPS.

2^e Lettre de M. de Lesseps à l'Assemblée constituante romaine.

24 mai 1849, 10 heures et demie du matin.

Je vous ai fait connaître ce matin, par un premier message, le motif de mon absence momentanée de Rome. Ici vous pourriez correspondre aisément avec moi, si vous jugez à propos de m'envoyer des dépêches et de me demander des explications ; vous aurez moins de temps à perdre, en me trouvant continuellement auprès de l'honorable général Oudinot. Vous communiquerez sans intermédiaire et sans délai, et nous pourrions promptement prendre une décision.

Je commence aujourd'hui par vous donner spontanément une explication sur l'article du projet de conciliation que j'avais commencé à discuter avec trois commissaires de l'Assemblée, MM. Audinot, Agostini et Sarbinetti. Nous disions que les Romains ont le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement.

Quelques uns ont prétendu que cet article n'était pas assez explicite, et que nous nous réservions le droit d'imposer par la force un gouvernement quelconque et que notre but était de remettre le pape dans la plénitude de son autorité.

Je sais bien qu'avec un peuple qui a une imagination aussi vive que le peuple romain, il est difficile dans un moment d'exaltation de le faire revenir à ses sentiments naturels de sympathie, qu'a fait dévier un fâcheux malentendu, sans les ramener à la vérité par des faits et non plus par une simple assertion ; c'est pourquoi j'ai cru utile de vous dire à propos de l'article 2, que si nous n'avons pas parlé du saint père, c'est que nous n'avons pas mission d'agiter cette question, et qu'en déclarant dans l'article 3 que nous ne voulons pas intervenir dans l'administration du pays ; nous avons la ferme intention de ne pas compter aux populations romaines la libre discussion et la libre décision de tous les intérêts relatifs au gouvernement du pays ; en un mot, notre but n'a pas été de vous faire la guerre, mais de vous préserver des périls de toute espèce qui pouvaient vous menacer. Vous conserverez vos lois et vos libertés.

Il est également faux que nous ayons jamais eu la pensée d'inquiéter chez vous les étrangers et même les Français qui ont combattu contre nous. Nous les considérons tous comme soldats à votre service, et s'il en était de cette catégorie qui ne respectassent point vos lois, c'est à vous de les punir, car nous n'avons jamais eu la pensée de détruire avec nos armes votre gouvernement. Cette lettre vous sera remise par mon secrétaire particulier. Je n'ai pas besoin de vous recommander de veiller à sa sûreté durant son séjour à Rome, ainsi qu'à son retour, en le faisant escorter par un des deux dragons mis à ma disposition.

M. le général en chef Oudinot m'a chargé de vous dire que les sentiments que je vous exprime sont entièrement conformes aux siens.

Agréez mes sentiments de haute considération.

LESSEPS.

Copie de la lettre des triumvirs à M. Lesseps en réponse aux deux lettres ci-dessus.

25 mai 1849.

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de vous fournir, dans notre note du 16, que vous nous avez envoyée, l'accord unanime qui a présidé à l'instauration du gouvernement de la République romaine. Il nous faut aujourd'hui vous parler de la question actuelle telle qu'elle est posée, de fait sinon de droit, entre le gouvernement français et le nôtre. Vous nous permettez de le faire avec toute la franchise que réclament l'urgence de la situation et les

— Remercions-le pour deux, lui répondit Torrijos.

— Pour trois, ajouta vivement Kalida, les paupères humides de larmes.

— Puisse-t-il lui accorder d'heureux jours !

— Faisons le... Torrijos, nous l'appellerons Juan, notre fils, puisque c'est là ton nom... puisque tu as une patrie et que je n'en ai plus !

— Cela est-il possible ! demanda l'Espagnol à la Péruvienne, dont il avait repris le bras avec un amour frénétique ; oh ! mais alors, à toi ma patrie, à toi mon ciel, à toi mon Dieu, car, il a créé le tien, ce large soleil qui féconde par son ordre tant de richesses épanouies devant nous... Viens, Kalida ; ici désormais est notre patrie ; ici est le bonheur ; ici le premier rejeton de la famille de Torrijos et de Kalida. »

Sous un ciel toujours bleu, sur un sol toujours jeune et fort, que faut-il à l'homme dont une douce compagne suit les pas et partage les sentiments ?... De l'eau, quelques fruits, la santé, un regard, cette puissance éternelle qui donne du cœur au plus timide, une espérance au condamné...

DE KEROL.

(La suite au prochain numéro.)

nappe d'eau servant de miroir à des arbres odoriférants, dont le suave parfum vient consoler le piéton égaré dans ces immenses solitudes ; des vols nombreux d'oiseaux brillants de mille couleurs se jouent à travers l'épaisse chevelure des colosses végétaux en poussant à l'air un concert de voix, de cris et de soupirs, qui vous étonnent, vous étonne et vous charme à la fois... Là, point de serpents enroulés parmi les fleurs, point de jaguars fauves à la robe tachetée de noir, à la langue raboteuse, aux ongles aigus, à la prunelle de flamme, aux mouvements si rapides et si souples que vous feriez bien de les appeler les reptiles des quadrupèdes ; et, comme si le créateur de toutes les choses avait voulu dire à l'homme des forêts ou à celui des cités : Arrête-toi là !... Les collines échelonnées qui entouraient ce ravissant *eldorado* défient les cimes les plus élevées de porter jusqu'à leur dernière assise un seul débris des ravages périodiques dont les effrayantes et éternelles avalanches semblent se glorifier.

En présence d'un paradis terrestre aussi imprévu, Torrijos et Kalida tombèrent à genoux et firent monter jusqu'au front de Jehovah leurs plus ferventes actions de grâces.

« Je remercie ton Dieu, dit Kalida ; lui seul peut jeter à nos pieds tant de richesses et de joies dans nos cœurs.

sympathies qui doivent dominer tout rapport entre la France et l'Italie. Notre diplomatie, c'est la vérité, et le caractère donné à votre mission, monsieur, nous est une garantie que la meilleure interprétation possible sera toujours donnée à tout ce que nous aurons l'honneur de vous dire.

Vous connaissez, monsieur, les événements qui se sont produits depuis l'intervention française. Notre territoire a été envahi par le roi de Naples. Quatre mille Espagnols ont dû s'embarquer, le 17, pour nos côtes, dans un but d'invasion. Les Autrichiens, après avoir surmonté la résistance héroïque de Bologne, se sont avancés sur la Romagne et sont aujourd'hui en pleine marche sur Ancône.

Nous avons battu et repoussé hors de notre territoire les forces du roi de Naples; nous en ferions de même, c'est notre foi, des forces autrichiennes si l'attitude du corps expéditionnaire français n'entravait pas notre activité.

C'est à regret que nous disons cela; mais il faut enfin, monsieur, que la France sache ce que l'expédition de Civitta-Vecchia, conçue, disait-on, dans un but de protection, nous coûte.

Il est douloureux d'avoir à affirmer des choses pareilles, mais nous affirmons, monsieur, que de toutes les interventions dont on cherche à nous accabler, l'intervention française est celle qui nous a été la plus fatale. Contre les soldats du roi de Naples et les Autrichiens nous pouvons nous battre, et Dieu protège les bonnes causes; nous ne voulons pas nous battre contre les Français, nous sommes envers eux en état non de guerre, mais de simple défense. Mais cette position, la seule que nous voulions avoir partout où nous rencontrons la France, a pour nous tous les inconvénients sans aucune des chances favorables de la guerre.

L'expédition française, monsieur, nous a, dès l'abord, forcés d'opérer un mouvement de concentration de nos troupes, qui a laissé notre frontière ouverte à l'invasion autrichienne, Bologne et les villes de la Romagne dégarnies. Les Autrichiens en ont profité. Après huit jours d'une lutte héroïque soutenue par sa population, Bologne a dû succomber. Nous avions acheté en France des armes pour nous défendre. Ces armes, au nombre de dix mille fusils au moins, entre Civitta-Vecchia et Marseille, ont été séquestrées. Elles sont en vos mains. D'un seul coup vous nous avez enlevé dix mille soldats, car tout homme armé est un soldat contre les Autrichiens.

Vos forces sont sous nos murs, à une portée de fusil, disposées comme pour un siège. Elles y restent sans but, sans programme avoué. Elles nous ont forcés d'entretenir la ville dans un état de défense qui obère nos finances. Elles nous forcent d'y garder un chiffre proportionné de nos troupes qui pourrait sauver nos villes de l'occupation et des dévastations autrichiennes. Elles entravent notre circulation, nos approvisionnements, nos courriers. Elles tiennent les esprits dans un état de surexcitation et de défiance qui pourrait, si notre population était moins bonne et moins dévouée, amener des conséquences sinistres. Elles n'engendrent pas l'anarchie ni la réaction, car l'une et l'autre sont impossibles à Rome, mais elles sèment l'irritation contre la France; et c'est un malheur assez grave pour nous, qui étions habitués à l'aimer et à espérer en elle.

Nous sommes assiégés, monsieur, assiégés par la France, au nom d'une mission de protection, tandis que, à quelques lieues de nous, le roi de Naples emporte en fuyant nos otages, et les Autrichiens égorgent nos frères.

Vous avez, monsieur, présenté des propositions. Ces propositions ont été déclarées inadmissibles par l'Assemblée, et nous n'avons plus à nous en occuper. Aujourd'hui vous en ajoutez une aux trois qui ont été rejetées. Cette proposition nous dit que la France protégera de tout envahissement étranger toutes les parties du territoire romain, occupées par ses troupes. Vous devez sentir vous-même, monsieur, qu'il n'y a rien là qui change notre position.

Les parties du territoire occupées par vos troupes sont de fait protégées, mais si c'est pour le présent, à quoi se réduisent-elles? et si c'est pour l'avenir, n'avons-nous pas d'autres voies ouvertes à la protection de notre territoire qu'en vous le livrant tout entier?

Le nœud de la question n'est pas là. Il est dans l'occupation de Rome. Cette demande forma jusqu'ici la condition première de toutes les propositions présentées. Or, nous avons eu l'honneur de vous le dire, monsieur, cela est impossible, jamais le peuple n'y consentira. Si l'occupation de Rome n'a pour but que de la protéger, le peuple vous exprimera sa reconnaissance, mais il vous dira que, capable de défendre Rome par ses propres forces, il croit se déshonorer à vos yeux en faisant acte d'impuissance, en déclarant qu'il lui faut, pour se défendre, quelques régiments de soldats français. Si l'occupation a pour but, ce qu'à Dieu ne plaise! une pensée politique, le peuple, qui s'est donné librement des institutions, ne peut pas se résoudre à la subir. Rome est sa capitale, son Palladium, sa ville sacrée. Il sait fort bien qu'à part les principes, à part son honneur même, il y a au bout de toute occupation de sa ville la guerre civile. Il se méfie de toute insistance. Il prévoit, une fois les troupes admises, des changements dans les hommes et dans les intentions, qui seraient funestes à sa liberté. Il sait qu'en présence

des baïonnettes étrangères, l'indépendance de son Assemblée, de son gouvernement, ne serait plus qu'un vain mot. Il a sans cesse Civitta-Vecchia devant les yeux.

Sur ce point là, monsieur, croyez-le bien, sa volonté est irrévocable. Il se fera massacrer de barricade en barricade plutôt que de se soumettre. Les soldats de la France veulent-ils, peuvent-ils massacrer un peuple frère qu'ils viennent protéger, parce qu'il n'entend pas leur livrer sa capitale?

Il n'y a pour la France que trois rôles à jouer dans les Etats romains.

La France doit se déclarer pour nous, contre nous, ou neutre.

Se déclarer pour nous, c'est reconnaître formellement notre République et combattre, côte à côte avec nos troupes, les Autrichiens.

La France ne peut pas faire cela. Elle ne veut pas risquer une guerre européenne pour nous défendre comme alliée. Qu'elle reste donc neutre dans la contestation qui se vide entre nous et nos ennemis. Hier encore nous espérions plus d'elle. Aujourd'hui, nous ne lui demandons que cela.

L'occupation de Civitta-Vecchia est un fait accompli, soit. La France croit que, dans l'état actuel des choses, il ne lui sied pas de se tenir éloignée du champ de bataille. Elle pense que, vainqueurs ou vaincus, nous pouvons avoir besoin de son action modératrice, ou de sa protection. Nous ne pensons pas comme elle; mais nous n'entendons pas réagir contre elle. Qu'elle garde Civitta-Vecchia; qu'elle étende même ses cantonnements, si le nombre de ses troupes vient à le réclamer, aux localités salubres qui se trouvent sur le rayon de Civitta-Vecchia et Viterbe. Qu'elle attende la l'issue des combats qui vont se livrer. Toutes les facilitations lui seront offertes; tous les témoignages de franche et cordiale sympathie lui seront donnés; les officiers visiteront Rome; les soldats auront tous les soulagements possibles. Mais que sa neutralité soit sincère et sans arrière-pensée. Qu'elle le déclare en termes explicites; qu'elle nous laisse libres de jeter toutes nos forces dans la mêlée; qu'elle nous rende nos armes; qu'elle ne ferme pas, avec ses croiseurs, nos ports aux hommes des autres parties de l'Italie qui veulent nous venir en aide; qu'elle s'éloigne surtout de nos murs, et que jusqu'à l'apparence de l'hostilité cesse entre deux peuples, qui plus tard, nous n'en doutons pas, sont destinés à s'unir dans la même croyance internationale, comme ils le sont aujourd'hui dans l'adoption d'une même forme gouvernementale.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Les triumvirs,
CH. ARMELLINI, A. SAFFI, G. MAZZINI.

DERNIERE LETTRE DE M. DE LESSEPS.

Mission extraordinaire de la République française à Rome.

Quartier-général de l'armée française de la Méditerranée.
Villa Santucci, 6 heures du matin.

Messieurs,

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier; les explications que j'ai déjà données aux trois commissaires de l'Assemblée constituante romaine, et les communications que j'ai cru devoir faire directement à l'assemblée elle-même, répondent sans exception à toutes les objections soulevées dans votre note; et lorsque vous voudrez sérieusement terminer la négociation en voyant vos commissaires revêtus des pouvoirs nécessaires, il sera, suivant moi, très facile de nous entendre complètement, et de fixer les bases d'un arrangement définitif qui devra nécessairement contenter tout-à-fait les deux parties contractantes; cette déclaration à laquelle mon secrétaire particulier pourra ajouter quelques observations verbales, fera disparaître, j'en suis certain, les facheuses préventions qui ont pu exister jusqu'à présent de part et d'autre. Pour mon compte, j'ai été, je suis et je serai toujours empressé à dégager la question des nuages qui s'étaient présentés devant moi, de même que, de votre côté, je l'espère, mon langage détruira les derniers doutes qui peuvent encore arrêter le patriotique résultat que vous vous proposez.

Un seul point paraît surtout vous préoccuper; c'est la pensée que nous voulons vous imposer par la force l'obligation de nous recevoir en amis. Amitié et violence s'excluent. Ainsi, il serait inconséquent de notre part de commencer par vous tirer des coups de canon pour chercher à nous faire accepter comme vos protecteurs naturels. Une pareille contradiction n'entre ni dans mes intentions, ni dans celles du gouvernement de la République française, de notre armée et de son honorable chef. Ce que le général Oudinot a dit hier, en ma présence, à la députation romaine chargée de lui offrir, en votre nom, pour ses soldats, un cadeau de 50,000 cigarres et de 200 livres de tabac, suffirait certainement pour lever les doutes qui pourraient exister dans certains esprits

portés encore à l'hésitation; par de déplorables malentendus.

Mais du moment où nous commençons à nous entendre, ma revue rétrospective devient inutile. Occupons-nous donc uniquement du présent et de l'avenir. Vous nous trouverez, je le répète, complètement disposés par nos paroles et par nos écrits à vous donner les explications et les garanties que peut réclamer votre juste susceptibilité nationale.

Ce ne seront jamais les Français, connus par leur dévouement sans bornes à leur patrie, qui blâmeront les autres nations de défendre leur territoire contre leurs véritables ennemis, et qui pourraient vous obliger à faire chez vous le contraire de ce qu'ils feront toujours chez eux.

Veuillez agréer, messieurs, les assurances de ma haute considération.

L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française en mission à Rome.

Ferd. de LESSEPS.

(Envoyée le 26 mai 1849.)

Le président de la République, qui prend au sérieux les fonctions suprêmes que la France lui a confiées, n'a voulu laisser à personne le soin de rédiger le message que d'après la Constitution il doit présenter à l'Assemblée législative; il l'a écrit complètement lui-même. Il y a exposé sa politique et tracé la ligne d'ordre et d'amélioration progressive dans laquelle il entend diriger le gouvernement de la République. Ce que nous avons vu de ce message, les fragments dont nous avons pu avoir communication, sont remarquables à ces points de vue : Ordre social, ordre politique, progrès pacifiques, améliorations générales à l'avantage des classes laborieuses, grandeur et dignité de la France au dehors, politique droite loyale et franche en face de l'Europe.

Chef du gouvernement, responsable, aux termes de la Constitution, de tous les actes de son gouvernement, le président n'a pas cru avoir seulement la responsabilité nominale des fictions constitutionnelles. Il a donc écrit le message en entier. Mais comme les ministres, qui sont aussi responsables, doivent au besoin le défendre à la tribune de l'Assemblée, il a fallu qu'ils s'entendissent sur la rédaction de ce document et sur la part d'adhésion qu'ils pourraient donner à toutes les questions qui y sont tracées, aux vues que le président y expose et à l'explication qu'il y donne de ses actes.

Aussi, le conseil des ministres a-t-il été occupé à délibérer sur la rédaction de ce message, et il paraît que l'accord n'a pas régné dans ces délibérations soit sur le texte de ce document, soit sur divers passages.

Le message du président de la République ne sera donc présenté que demain à l'Assemblée législative. Il est très long et forme 80 pages; le ton en est belliqueux, sans menaces, sans provocations; il s'attache à faire ressortir les admirables ressources militaires de la France.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Les chaleurs excessives que nous avons depuis quelques jours ont malheureusement amené une recrudescence notable du choléra. Le chiffre des décès, dans la ville, avait oscillé, du 26 mai au 30 inclusivement, entre 51 et 66; bien que nous n'ayons pas les relevés officiels, nous croyons, à en juger par l'augmentation constatée pour les hôpitaux, que le nombre des morts s'est élevé de beaucoup dans les quatre premiers journées de juin.

En effet, dans celle d'hier, l'une des plus chaudes, la proportion des entrées et des décès, dans les hôpitaux, a atteint un maximum que nous n'avions pas encore observé dans cette épidémie. On a compté le 3 juin, jusqu'à 208 entrées et 119 décès. C'est l'Hôtel-Dieu qui continue à recevoir le plus de malades (94 dans les trois derniers jours); la Salpêtrière, déjà si horriblement ravagée, en a fourni 44. La maladie sévit, avec une intensité variable, dans la plupart des communes qui environnent Paris. On dit qu'elle est très meurtrière aux Batignolles.

Dans les hôpitaux militaires, l'augmentation s'est fait également sentir, moins considérable toutefois que dans les hôpitaux civils. Le chiffre total des atteintes, depuis le commencement de l'épidémie, dépasse aujourd'hui 7,000 pour tous les établissements hospitaliers.

— Le cabinet de St-Petersbourg vient, dit-on, de conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi de Suède et de Norwège. Les articles de

ce traité sont encore inconnus. Cependant on affirme qu'en vertu d'une convention particulière, la flotte russe doit occuper le Sund et garder les passages du grand et du petit Balt. On dit même que la flotte russe a déjà exécuté cette manœuvre.

— On sait que le nouveau vice-roi d'Egypte Abbas-Pacha, contrairement aux espérances qu'on avait conçues sur son compte, détruit une à une les belles institutions organisées par son grand-père. Nous apprenons que plusieurs savants français, renvoyés par lui se sont adressés à M. le consul général de France à Alexandrie pour obtenir les indemnités auxquelles ils ont droit par suite des engagements contractés vis-à-vis d'eux dès le principe par le gouvernement égyptien.

— Les bureaux examineront prochainement une proposition de M. Barthélemy-St-Hilaire, relative au règlement.

Aux termes de cette proposition, une commission sera nommée immédiatement dans les bureaux pour reviser le règlement et proposer à l'Assemblée nationale toutes les modifications nécessaires.

— On vient de vendre à Madrid les voitures ayant appartenu à don Carlos, à la princesse de Beira; elles étaient sous scellés depuis plus de vingt ans.

— M. Germain Sarrut, représentant du peuple non admis pour cause de faillite, vient de former devant la cour d'appel de Paris une demande en réhabilitation.

— Il paraît certain que les projets de mariage du comte de Montemolin avec une riche et noble anglaise ont été abandonnés.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Suite et fin de la séance du 4 juin 1849.

Après un débat long et assez décousu, l'Assemblée rejette par 319 voix contre 191, la proposition d'enquête parlementaire relative aux élections de Lot-et-Garonne.

Le scrutin pour la nomination de deux questeurs donne la majorité absolue des suffrages à MM. Panat et Baze, qui sont proclamés élus à ces fonctions.

M. Ledru-Rollin demande à faire des interpellations au ministre des affaires étrangères, relativement aux affaires d'Italie. Ces interpellations sont fixées à jeudi prochain. Les interpellations de M. Ménand, relativement à la dissolution de la garde nationale de Chalon-sur-Saône, sont fixées à demain.

La séance est levée.

Séance du 5 juin.

Présidence de M. Dupin aîné.

A une heure et demie la séance est ouverte.

M. CARTERET: A la fin de la séance d'hier, au moment où un membre demandait à interpellier le cabinet sur les affaires extérieures, j'ai entendu plusieurs voix qui disaient: les Cosaques! les Russes!... (Murmures, interruptions.)

M. DUPIN aîné: Je n'ai point entendu ces mots, si je les avais entendus, j'en aurais fait justice, attendu que c'est à votre président qu'appartient la police de l'Assemblée. (Très bien!)

M. Dufaure déclare opter pour la Charente-Inférieure.

M. le général Changarnier, élu également dans plusieurs départements, opte pour la Somme.

M. le général Cavaignac déclare opter pour le département du Lot.

M. Monét propose la résolution suivante:

L'Assemblée blâmant les manœuvres passionnées employées en sens divers dans le département de Lot-et-Garonne, et qui ont évidemment attenté à l'expression du suffrage universel, fait droit aux conclusions du bureau.

M. LE PRÉSIDENT: Une proposition générale d'enquête a été déposée ce matin; réunissez votre proposition à celle-ci; nous ne prenons pas une résolution spéciale pour chaque département. (Adhésion.)

Il me reste à mettre aux voix les conclusions du bureau sur les élections de Lot-et-Garonne.

L'Assemblée consultée valide les élections de Lot-et-Garonne.

M. LE PRÉSIDENT: Maintenant je vais donner lecture de la proposition d'enquête faite par MM. Bertholon, James Démontry et autres:

Art. 1er. Une commission de 15 membres, nommée par les bureaux de l'Assemblée législative, sera chargée de faire une enquête sur les faits qui se rattachent aux élections du 15 mai.

Art. 2. — Devant cette commission seront portées toutes les plaintes et protestations relatives à ces élections; elle prendra connaissance de tous les procès-verbaux d'élection et des pièces annexées; elle recueillera tous les renseignements qu'elle jugera utiles; elle pourra provoquer et au besoin ordonner les instructions et poursuites judiciaires nécessaires pour arriver à la constatation et à la punition des crimes et délits prévus par les articles 98, 99, 100, 101, 102, 103 de la loi des 8 et 28 février et 15 mars 1849.

Renvoyé de la proposition à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle les interpellations sur la dis-

solution de la garde nationale de Chalon-sur-Saône. M. Ménand fait l'exposé des faits qui ont précédé cette dissolution; sans doute des désordres ont éclaté; mais il n'y avait pas de motifs suffisants de prendre la mesure rigoureuse qu'a adoptée l'administration. La garde nationale ne pouvait être responsable des faits attribués à quelques individus. Si elle a été dissoute, c'est très probablement à cause de l'ensemble qu'elle a montré dans les élections du 15 mai, en votant, comme un seul homme, pour les républicains. (Hilarité.)

La garde nationale de Chalon a protesté; des membres du conseil municipal ont donné leur démission; une foule de citoyens ont également protesté. J'attends qu'on vienne exposer les motifs de la conduite qu'on a tenue à l'égard des Chalonnais.

M. LÉON FAUCHER: La dissolution de la garde nationale de Chalon a été le dernier acte de mon administration. C'est donc à moi à répondre à l'appel qui vient d'être fait. Et d'abord, je protesterais contre l'insinuation que cette dissolution serait une punition des élections départementales. Je n'avais point connaissance des élections de Chalon, quand j'ai prononcé la dissolution. Je n'avais qu'un rapport du préfet; et cet acte m'a paru suffisant. On vous a parlé du drapeau national; eh bien! ce drapeau a été, pendant deux jours, renversé, abattu à Chalon! On y a substitué le drapeau rouge! Sans doute, je le sais, la garde nationale de Chalon, au moins dans sa majorité, n'a pas pris part à cette révolte. Mais la majorité n'a montré ni vigueur ni empressement à remplir son devoir en cette occasion.

Elle a tout laissé faire à la troupe; bien plus, un grand nombre de gardes nationaux ont refusé leur concours. C'est à ces motifs que vous devez attribuer la dissolution de la garde nationale de Chalon. J'en ai fait un rapport au conseil des ministres. Je vais vous donner lecture de ce rapport.

M. Faucher donne lecture le ce rapport qui excite, à plusieurs reprises, l'approbation de l'Assemblée.

M. MÉNAND: Je laisse à M. Faucher la responsabilité du dernier acte de son administration. Je demande à l'administration nouvelle de réorganiser immédiatement la garde nationale de Chalon. Le fait du drapeau rouge venait d'une troupe d'enfants... (Hilarité.) La garde nationale n'en était pas complice...

Voix de droite: Elle n'a pas fait son devoir!

M. MÉNAND: Le drapeau tricolore n'a pas cessé d'être le drapeau de Chalon. Si le drapeau rouge a apparu un moment, c'était, sans doute, une réponse à des menaces du drapeau blanc... (Murmures. — Agitation.)

M. LACROSSE, ministre de l'intérieur, déclare que l'administration n'est nullement disposée à se rendre à l'invitation qui vient de lui être adressée. L'acte dont on se plaint est justifié: une seule chose n'est pas justifiable, et ne sera jamais tolérée, c'est l'érection du drapeau de la révolte. (Très bien.)

M. MÉNAND demande si le drapeau blanc n'a pas été arboré à Montpellier et à Toulouse. Cependant la garde nationale de ces localités n'a pas été dissoute.

M. GASC: Le drapeau blanc n'a été ni arboré ni promené à Toulouse.

M. DE LARCY: Je proteste dans le même sens pour Montpellier.

M. CHARANAULE: Si le drapeau blanc avait été arboré à Montpellier, soyez convaincus que la garde nationale eût fait son devoir, et qu'il eût été aussitôt renversé. (Très bien.)

L'incident est terminé.

L'ordre du jour appelle la suite des vérifications de pouvoirs.

M. Kerdrel rend compte des élections de l'Yonne. Après un examen attentif, le bureau a reconnu la régularité des opérations, et propose de les valider.

Une protestation s'est trouvée jointe au procès-verbal. Par une lettre du préfet, et adressée aux maires, ce fonctionnaire leur aurait adressé des bulletins avec ordre de les distribuer.

Cette démarche a paru blâmable au bureau; mais il n'a pas vu de motif pour annuler les élections.

M. Frichon, membre de la minorité, combat les conclusions.

Des irrégularités nombreuses ont été signalées sur plusieurs points du département. Si l'Assemblée veut connaître la vérité, elle n'a qu'un moyen, c'est d'ordonner une enquête. (Mouvements divers.)

M. Frichon passe en revue les faits dont il argue; d'abord la dépêche télégraphique du 12 mai. Une protestation affirme que la publication de cette dépêche a fait changer plus de 175 bulletins. (Oh! oh!)

La séance continue.

NOUVELLES LOCALES.

Il n'est bruit dans le monde judiciaire que du procès d'un nouveau Léotade, le nommé Constant Toubin, en religion frère Noiac, de l'ordre des frères de la doctrine chrétienne. Il sera jugé aux assises du Rhône, à la session d'août.

— Hier au soir, à dix heures, un chien enragé s'est élancé au milieu de la place des Célestins sur un carlin et a engagé avec lui une lutte acharnée en poussant des cris perçants; la police a immédiatement abattu ces deux animaux que l'on ne pouvait séparer.

— Hier, à neuf heures du soir, un jeune homme se baignait dans le Rhône, vers le pont du Collège; entraîné par le courant, il a disparu tout-à-coup; en vain a-t-on essayé de le sauver, tout secours a été inutile...

— Un militaire qui se baignait hier dans les eaux qui environnent les forts de la Tête-d'Or est disparu tout-à-coup. Jusqu'à présent il a été impossible de retirer le corps de cet infortuné.

— Le cadavre d'un autre militaire a été retiré hier de la Saône, vers le pont de la Mulatière; c'est celui d'un guide qui a péri en conduisant baigner des chevaux.

— Le nommé Jean Sève, de Vienne (Isère), le 3 juin, vers midi, se baignait dans le Rhône, vis-à-vis du quai St-Clair. Le marinier Benoit Bon l'apercevant disparaître subitement, s'est élancé pour le sauver. Ses efforts ont été inutiles; il n'a ramené à la surface de l'eau que le cadavre du malheureux nageur.

— Avant-hier, à 5 heures du soir, le nommé Giraud, Barthélemy, âgé de 37 ans, natif de l'Arbresle, mendiant-aveugle, demeurant depuis longues années à Lyon, rue St-Paul, 7, a sauté de sa fenêtre du 2^e étage sur le pave où il a été relevé par les soins de la police, donnant encore quelques signes de vie et perdant son sang par l'oreille gauche. Transporté dans cet état à l'Hôtel-Dieu, il y a expiré peu d'instants après.

La cause de ce suicide ne peut être attribuée qu'à l'usage des liqueurs fortes et à l'état complet d'ivresse où se trouvait cet individu, hier, dès deux heures de l'après-midi.

— Les personnes à qui il aurait été volé un gros coude tournant en cuivre jaune, des serrures de portes d'allée ou établissements industriels, sont invitées à bien vouloir venir les reconnaître chez M. Rascalon, commissaire de police du deuxième arrondissement de la Guillotière, demeurant aux Brotteaux rue Bertholet, n° 1.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE. — La presse de Vienne assure qu'un courrier, arrivé le 30 juin dans cette capitale, a apporté à l'empereur la nouvelle de la reddition de Venise; les autres journaux de Vienne, ne font pas mention du fait. La Presse assure également sur la foi d'une lettre de Rimnik que, par suite des protestations reçues de Paris et de Londres, les Russes se retirent sur les bords du Pruth, laissant aux Turcs le soin d'occuper les principautés du Danube.

— FRANCFORT, 1er juin. — Le grand-duc de Bade, qui se trouve en ce moment à Mayence, a dit on, fait un traité avec la Prusse, qui lui a garanti la rentrée dans ses États; la Bavière aurait conclu avec l'Autriche un traité analogue concernant le Palatinat.

— On écrit de Francfort, le 1er juin:

« Le ministre de l'empire pour le département de l'intérieur a adressé la lettre ci-dessous à M. le conseiller de légation de Kamptz, plénipotentiaire intermédiaire de Prusse près le pouvoir central:

« Par suite des dépêches télégraphiques de Berlin, du 18 et du 20 mai, communiquées au vicaire de l'empire, j'ai reçu de S. A. I. l'ordre formel de vous faire savoir, à titre de réponse, que S. A. I. le vicaire de l'empire est, comme on sait, décidé depuis longtemps à résigner le poste qui lui a été confié, mais que, quant à l'époque où la chose aura lieu, il consultera uniquement l'intérêt de l'Allemagne, et qu'il ne reconnaît à aucune puissance le droit de l'éloigner du poste qui lui a été confié. »

— La chancellerie de l'Assemblée nationale allemande a fait publier la sommation suivante dans les journaux de cette ville:

« L'Assemblée nationale allemande a décidé, dans sa séance d'aujourd'hui, de tenir sa prochaine séance à Stuttgart. Par suite de cette décision, les membres absents de l'Assemblée, ainsi que les remplaçants des membres démissionnaires, sont invités à se trouver à Stuttgart pour le 4 juin, et à se faire inscrire au bureau d'avis à l'Hôtel Marquard sur la présentation de leurs pouvoirs.

« Francfort, le 30 mai 1849.

« Le bureau de l'Assemblée: « LOEWE, président; EISENSTUCK, vice-président; FETZER, REINSTEIN, RÖSLER, secrétaires. »

A. MEINEL, gerant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité